



Tabac dans un lycée privé

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 1er janvier 2007

Bonjour, La situation dans laquelle se trouve mon établissement est complexe. C'est un lycée-collège privé, avec internat. Les fumeurs disposent d'un espace non-couvert dans la cour mais fument également dans les couloirs et les toilettes sans qu'ils en soit inquiétés. Cela commence à m'ennerver de devoir respirer ses odeurs nauséabondes. Ainsi, j'aimerais savoir si à partir du 1er Février, tout ce que je vous ai énumérés sera interdit ? En espérant une réponse de votre part, je vous souhaite une bonne année 2007. Cordialement, Flavien Suck.

Réponse :

- Oui, il sera interdit de fumer dans l'enceinte du collège-lycée privé, y compris dans la cour.
- Notez cependant que les situations que vous décrivez sont déjà aujourd'hui en parfaite contradiction avec les textes règlementaires en vigueur.